

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 03-2017

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 6 mars 2017 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

**03-054-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par M. Christian Pilon**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**03-055-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 6 FÉVRIER 2017 (#02-2017)**

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** le procès-verbal de la session tenue le 6 février 2017 (#02-2017) soit adopté tel que présenté.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES**

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-056-17 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201700115  
À #201700189)

Il est proposé par M. Christian Pilon

**QUE** les comptes payés par les chèques #201700115 à #201700189 pour montant de **118 410,13 \$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #500156).

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_

Paul St-Louis

Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Mini-Scribe  
MMQ - Ristourne

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19 h 10  
1 personne est présente.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2017

03-057-17 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES  
EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#03-17 À  
PAI#04-17)

Il est proposé par M. Nil Béland

**QUE** ce conseil ratifie les rapports Pai#03-17 à Pai#04-17 couvrant la période du 15 janvier au 11 février 2017. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **26 185.75\$**.

**NOTE :** Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS  
DE FÉVRIER 2017

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

03-058-17 FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE  
REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par M. Nil Béland

**QUE** ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

M. Pierre Villeneuve, Urba	61.44\$
M. Paul St-Louis, DG/ST	15.00\$

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 28 FÉVRIER 2017

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 28 février 2017.

03-059-17 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2017 DU 14 AU 16  
JUIN 2017 À QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** les discussions au budget 2017;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

**QUE** ce conseil autorise l'inscription du Directeur général ainsi que de la Secrétaire-trésorière adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017 à Québec pour la somme de **519,00\$** + taxes chacun;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-059-17 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2017 DU 14 AU 16  
JUIN 2017 À QUÉBEC (SUITE)

**ATTENDU** que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-060-17 ARRÊT DE PAIEMENTS D'ASSURANCES - VENTE  
274, RUE DESJARDINS À PLAISANCE

**CONSIDÉRANT** la vente du bâtiment sise au 274, rue Desjardins à Plaisance en date du 10 février 2017 ;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil demande à la compagnie Charlebois Trépanier Assurances de cesser les primes pour ledit bâtiment et ce, rétroactivement à la date de cession.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-061-17 RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL/RÉFECTION DU CHEMIN DES  
PRESQU'ÎLES/FIN DES TRAVAUX

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Eurovia Québec Construction Inc. avait le contrat pour effectuer la réfection d'environ 700 mètres sur le chemin des Presqu'îles suite à un appel d'offre parue le 3 août 2016;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se sont terminés le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que lesdits travaux étaient admissibles dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (PRRRL) ;

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-061-17 RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL/RÉFECTION DU CHEMIN DES  
PRESQU'ÎLES/FIN DES TRAVAUX (SUITE)

**QUE** ce conseil autorise le Directeur général/ Secrétaire-trésorier à préparer tous les documents nécessaires afin de recevoir l'aide financière du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Une liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil municipal.

03-062-17 AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC  
ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE  
PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE -  
DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autre moyens électroniques;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-062-17 AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC  
ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE  
PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE -  
DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC (SUITE)

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**CONSIDÉRANT** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**En conséquence,**  
**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-062-17 AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC  
ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE  
PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE -  
DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU  
QUÉBEC (SUITE)

**QUE** ce conseil demande au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;

**QUE** ce conseil transmette une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-063-17 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER -  
RENOUVELLEMENT D'ENTENTE

Il est proposé par M. Nil Béland

**QUE** la Municipalité de Plaisance accepte de renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020 l'entente numéro 655 conclue entre la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de Plaisance relative à la gestion des unités du Programme de supplément au loyer.

**NOTE :** Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-064-17 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE  
RÈGLEMENT ENTRE CHRISTINE CHARLEBOIS ET  
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-064-17 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE  
RÈGLEMENT ENTRE CHRISTINE CHARLEBOIS ET  
LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE (SUITE)

**CONSIDÉRANT** que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a reçu une demande d'enquête de Christine Charlebois ;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les parties avec le concours d'une médiatrice désignée ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

**QUE** ce conseil accepte la proposition de règlement et autorise le Directeur général/Secrétaire-trésorier à signer le mémoire de transaction.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION**

03-065-17 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME (CCU) DU 16 JANVIER 2017

**CONSIDÉRANT** le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 16 janvier 2017 ;

**Il est proposé par M. Raymond Ménard**

**QUE** ce conseil entérine les résolutions #17-01-01 à #17-01-07 et les recommandations apportées.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

03-066-17 PÉRIMÈTRE URBAIN

**CONSIDÉRANT** les rapports de BC2 et de la MRC Papineau concernant les superficies disponibles pour la construction résidentielle dans le périmètre urbain;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-066-17 PÉRIMÈTRE URBAIN (SUITE)

**CONSIDÉRANT** les différences significatives entre les données des rapports de la firme BC2 et celle du dossier argumentaire, soit l'annexe 9, sur les périmètres d'urbanisation du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau.

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** le conseil municipal mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'organiser une rencontre entre Monsieur Pierre Duchesne, aménagiste à la MRC Papineau et le comité consultatif d'urbanisme. Cette rencontre aura pour but d'obtenir certaines explications et de comprendre les données contenues dans le dossier argumentaire, soit l'annexe 9, les périmètres d'urbanisation du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau ainsi que celle du rapport de la firme BC2;

**ET QUE** le service d'urbanisme s'informe auprès des autres Municipalités de la MRC Papineau s'il y a une différence entre les chiffres des rapports concernant leurs périmètres urbains respectifs.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**D) LOISIRS ET CULTURE**

**ASSOCIATION DES LOISIRS DE PLAISANCE INC./  
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
ET ÉTATS FINANCIERS**

Documents déposés aux membres du conseil pour analyse.

03-067-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS  
ÉTUDIANT II

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière pour l'embauche d'une(e) étudiant(e) au poste d'animation CJS;

**Il est proposé par M. Nil Béland**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-067-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS  
ÉTUDIANT II (SUITE)

**QUE** ce conseil autorise M. Jason Carrière, Coordonnateur aux loisirs et à la culture à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à ladite aide financière pour l'embauche d'un ou d'une étudiant(e) au poste d'animation CJS;

**QUE** la Municipalité de Plaisance s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**E) TRANSPORT ET VOIRIE**

**F) QUESTION FAMILIALE**

**NOUVEAUX ITEMS**

**M.R.C. DE PAPINEAU**

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet.

03-068-17 NOMINATION DES COMITÉS

**CONSIDÉRANT** le dépôt du document de la formation des comités 2017;

**CONSIDÉRANT** l'article 82 du Code municipal du Québec en rapport à la nomination des comités du conseil municipal;

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** ce conseil accepte le document déposé pour la formation des comités 2017.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

03-069-17 DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES  
SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE REGIONALE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-069-17 DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES  
SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE  
(SUITE)

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-069-17 DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES  
SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE REGIONALE  
(SUITE)

**CONSIDÉRANT** que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par M. Luc Galarneau**

**QUE** ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

**QUE** cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

03-070-17 POUR UN APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE  
BOILEAU - CRÉATION D'UN CAMPING  
MUNICIPAL À PORTÉE RÉGIONALE EN BORDURE  
DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ ET D'UN SENTIER  
PÉDESTRE

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-070-17 POUR UN APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE  
BOILEAU - CRÉATION D'UN CAMPING  
MUNICIPAL À PORTÉE RÉGIONALE EN BORDURE  
DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ ET D'UN SENTIER  
PÉDESTRE (SUITE)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760\$ auprès de la MRC de Papineau pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le « *guide politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* »;

**CONSIDÉRANT** que la création de ce camping aura des retombées économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington);

**CONSIDÉRANT** qu'une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2<sup>e</sup> terrain de camping au kilomètre 67;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-070-17 POUR UN APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE  
BOILEAU - CRÉATION D'UN CAMPING  
MUNICIPAL À PORTÉE RÉGIONALE EN BORDURE  
DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ ET D'UN SENTIER  
PÉDESTRE (SUITE)

**CONSIDÉRANT** que depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement;

**CONSIDÉRANT** que la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres et au schéma d'aménagement des 3 MRC;

**CONSIDÉRANT** que le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760\$;

**POUR CES MOTIFS**

**Il est proposé par M. Nil Béland**

**QUE** ce conseil municipal appuie la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre à portée régionale;

**QUE** ce conseil appuie la Municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31760\$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**QU'** une copie de cette résolution soit transmise à MRC de Papineau et la municipalité de Boileau.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

03-071-17 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

**CONSIDÉRANT** qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-071-17            AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE  
                          (SUITE)

**CONSIDÉRANT**      que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**CONSIDÉRANT**      que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT**      que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**CONSIDÉRANT**      que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT**      que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

**En conséquence,  
Il est proposé par M. Daniel Séguin**

**DE**      décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

**QUE**      le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

**Adoptée à l'unanimité.**

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20 h  
1 personne est présente.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

03-072-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H05

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si  
l'adoption de cette résolution est  
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paulette Lalande  
Maire

\_\_\_\_\_ (signé) \_\_\_\_\_  
Paul St-Louis  
Directeur-général/  
Secrétaire-trésorier